



RÉGION ACADÉMIQUE
GRAND EST
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Division des Personnels
d'Enseignement du 2nd degré,
d'Éducation et des Psychologues

DPE 1 Ingénierie administrative

Chef de division
Corinne LAMBERT

Dossier suivi par
Lauren DAURES
Peggy GERARDIN

Courriel
ce.dpe@ac-nancy-metz.fr
peggy.gerardin@ac-nancy-metz.fr

2 rue Philippe de Gueldres
CO n° 30013
54035 NANCY Cedex

Standard
03.83.86.20.20

Accueil du public
du lundi au vendredi
de 8h30 à 11h30
et de 13h30 à 16h30

Nancy, le **03 JUIN 2019**

La rectrice de la région académique
Grand Est
Rectrice de l'académie de Nancy-Metz
Chancelière des universités

à

Mesdames et Messieurs les lauréats des
concours et des examens
professionnalisés du second degré

Objet : Affectation en qualité de fonctionnaire stagiaire des lauréats des concours et des examens professionnalisés

Référence : Note de service n° 2019-064 du 25 avril 2019 relative à l'affectation en qualité de fonctionnaire stagiaire des lauréats des concours et des examens professionnalisés du second degré - rentrée 2019

La présente note de service rectorale définit les modalités d'affectation des lauréats des concours et des examens professionnalisés du second degré - rentrée 2019 lors de la phase intra-académique.

1. Procédure d'affectation intra-académique

Dès la parution sur SIAL des résultats du mouvement interacadémique, les lauréats affectés dans l'académie de Nancy-Metz sont invités à participer aux opérations d'affectation intra-académique en se connectant à l'adresse suivante :

<https://portail.ac-nancy-metz.fr/ens-stag-voeux/>

Cette adresse sera également disponible directement sur SIAL.

Les pièces justificatives définies au **chapitre II de l'annexe F** de la note de service citée en référence devront parvenir sous format dématérialisé, au plus tard le 10 juillet 2019, à l'adresse suivante : ce.dpe@ac-nancy-metz.fr

Si vous souhaitez porter à notre connaissance des informations particulières concernant votre situation personnelle telle qu'une reconnaissance de travailleurs handicapés et nécessitant l'avis du médecin conseiller technique, vous devez nous fournir les pièces justificatives, impérativement, avant le 28 juin 2019.

2. Calendrier des opérations d'affectation intra-académique

Les vœux seront saisis du 1^{er} juillet au 10 juillet 2019 à minuit.

Le lauréat classera par ordre de préférence les établissements qui lui seront proposés. Il est recommandé d'émettre autant de vœux que de postes proposés.

En cas d'absence de vœux ou de poste proposé non classé, le lauréat sera affecté en fonction des besoins académiques.

3. Coordonnées du dispositif d'accompagnement

Un dispositif d'aide et de conseil est mis en place du 25 juin au 10 juillet 2019 :
- par courriel à l'adresse suivante : stagiaires-enseignants@ac-nancy-metz.fr
- ou par téléphone, les jours ouvrables, de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 au
03 83 86 21 66.

4 Résultats d'affectation

Les résultats d'affectation seront communiqués par courriel, à l'adresse électronique indiquée lors de votre inscription au concours, au plus tard le 16 juillet 2019.

A ce courriel seront joints :

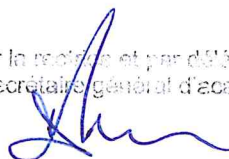
- le dossier d'aptitude physique ;
- le dossier de classement dans l'échelon de rémunération.

Ces dossiers seront à remettre à votre bureau de gestion de la DPE à l'occasion de la journée d'accueil des stagiaires dont la date et le lieu vous seront communiqués prochainement.

Enfin, je vous invite à lire très attentivement les informations relatives à la journée d'accueil des stagiaires. Elles contiennent le détail des démarches administratives à effectuer tant pour les services gestionnaires du rectorat que pour le service de scolarité de l'Espé. Elles sont consultables sur le site internet du rectorat.

Pour la recevoir et par délégation
Le secrétaire général d'academie

Florence Robine



François BOHN